

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/07/2026 - 4742 - 2017 B 00738 - 833 678 360 - A.S.P.



EXPERTISE

Expertise comptable

Audit

Conseil



SARL A.S.P.

21 Route de Chalais Le Peuras

16360 REIGNAC

États Comptables et Fiscaux

31/12/2025

*copie certifiée conforme
à l'original*



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
Capital souscrit non appelé (I)		25 000		25 000	25 000
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations tech.,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)		337		337	337
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé (III)		25 337		25 337	25 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	487 4 863		487 4 863	898 861
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		5 977		5 977	8 594
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités					
Total de l'actif circulant (IV)		11 327		11 327	10 353
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DEL'ACTIF (I à VII)		36 664		36 664	35 689

WB



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 3 600)	3 600	3 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	29 917	29 290
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	785	627
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	34 902	34 117
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 762	1 572
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 762	1 572
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	36 664	35 689
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 762	1 572
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracom m unautaire	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	77		77	141
	Production vendue	49 407		49 407	56 803
	Montant net du chiffre d'affaires	49 484		49 484	56 944
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			21	3
	Total des produits d'exploitation			49 505	56 947
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			48 177	55 833
	Impôts, taxes et versements assimilés			441	434
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			2	1	
Total des charges d'exploitation			48 620	56 268	
RESULTAT D'EXPLOITATION			885	678	
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			885	678
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT avant im pôts			885	678
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			100	51
Total des produits			49 505	56 947
Total des charges			48 720	56 319
BENEFICE OU PERTE			785	627
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 785 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 785 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 785 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 785 €

Rappel des dividendes distribuées

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

113

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 €.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15 JUIN 2026

Le 15 Juin 2026 à 16 h 00, les associés se sont réunis au 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance par lettre adressée le 15 Mai 2026.

Total des parts des associés présents et représentés : 60 parts sur les 60 parts composant le capital social de la société.

Sont présents :

- VAAST Benjamin, détenteur de 40 parts, ci quarante parts,
- SARL ALLIANCE, détentrice de 20 parts, ci vingt parts

Mr VAAST Benjamin, préside la séance en qualité de Gérant associé,

La SARL ALLIANCE, représentée par son Gérant VAAST Benjamin, assiste à l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte de projet de résolutions

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223 – 18 et R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social de la société pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,
- Questions diverses.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et es comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 785 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 785 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 785 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 785 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

1/3

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 € chacun.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus il a été dressé en date du 15 Juin 2026, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par VAAST Benjamin, Gérant.



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

LISTE DES ASSOCIES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2026

Identité ou désignation des associés	Nombre de titres en pleine propriété	Nombre de titres en usufruit	Nombre de titres en nue-propriété
VAAST Benjamin Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit 'La Forêt' 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	40	0	0
SARL ALLIANCE Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit 'La Forêt' 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	20	0	0
TOTAUX	60	0	0

